



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Deborah.Moldowan@forces.gc.ca

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Title/Titre Cable Assembly, Special Purpose, Electrical; Pin, Spring; Light, Panel/ CABLE ELECTRIQUE EQUIPE,USAGE SPECIAL; GOUPILLE ELASTIQUE; VOYANT LUMINEUX,TABLEAU	Solicitation No – N° de l’invitation W8486-196047/A
Date of Solicitation – Date de l’invitation April 4, 2019/4 avril 2019	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Deborah Moldowan, DLP 6-3-2-3 Deborah.Moldowan@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone 819-939-0832	FAX No – N° de fax
Destination - See herein/Voir ici	

Solicitation Closes – L’invitation prend fin

At – à :
2 :00 PM EDT/14 :00 HAE

On - le :

May 13, 2019/13 mai 2019

Delivery required - Livraison exigée See Herein	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur Bidder to complete/ Soumissionnaire à compléter	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie) Name/Nom _____ Title/Titre _____ Signature _____ Date _____	

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS.....	3
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	3
1.2 BESOIN	3
1.3 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
1.4 PRÉSENTATION DE SOUMISSIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE	4
1.5 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	6
1.6 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	7
1.7 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
1.8 LOIS APPLICABLES	7
1.9 COMPTE RENDU.....	8
1.10 BUREAU DE L'OMBUDSMAN DE L'APPROVISIONNEMENT.....	8
PARTIE 2 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
2.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	9
2.2 BESOIN	9
2.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	9
2.4 DURÉE DU CONTRAT	9
2.5 RESPONSABLES	9
2.6 PAIEMENT	10
2.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	11
2.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	11
2.9 LOIS APPLICABLES	11
2.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	11
2.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	12
2.12 CONTRAT DE DÉFENSE	12
2.13 ASSURANCES	12
2.14 EMBALLAGE	12
2.15 CLAUSE DU GUIDE DES CCUAS	12
2.16 ASSURANCE DE QUALITÉ	12
2.17 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION	12
2.18 SERVICES DE REGLEMENT DES DIFFERENDS.....	13
2.19 ADMINISTRATION DES CONTRATS	13
ANNEXE « A » – BESOIN	14
PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 1 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS – OFFRE FINANCIÈRE.....	16
PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 1 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	19
ANNEXE « B » - ACCORD DE NON-DIVULGATION	20

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit à l'Annexe « A », Besoin.

1.3 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document **2003**, (2018-05-22) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par référence dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :

- a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée en entier.
- b) La section 20 (2), Autres renseignements, est supprimée en entier.
- c) La section 05, Présentation des soumissions – le paragraphe 3 est supprimé.
- d) L'alinéa 2.d de la section 05, Présentation des soumissions, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

de faire parvenir sa soumission uniquement à l'adresse précisée dans la demande de soumissions.

- e) La section 06, Soumissions déposées en retard, est supprimée en entier.
- f) Le texte de la section 07, Soumissions retardées, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Les erreurs d'acheminement ou autres problèmes liés à la messagerie électronique ayant entraîné un retard dans la soumission ne seront pas acceptées.

- g) Le paragraphe 1 de la section 08, Transmission par télécopieur, est supprimé en entier.

1.3.1 Produits équivalents

- 1) Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;

- 2) Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement;
 - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de remplacement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3) Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir des renseignements informations techniques qui démontrent cette équivalence (par ex., des dessins, des spécifications des rapports techniques ou des rapports d'essai) ou qui démontrent que le produit substitut est équivalent à l'article mentionné dans l'appel d'offres à leurs propres frais, et ce, dans un délai de 5 jours civils à la demande. Si, dans le délai prescrit, le soumissionnaire ne fournit pas les renseignements demandés, le Canada pourra déclarer la soumission non recevable.

1.3.2 Produits équivalents et Remplacement du numéro de pièce du fabricant d'origine de l'équipement – Échantillons

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les 5 jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

1.3.3 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

1.3.4 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter la pièce jointe 2 de la partie 1 de la demande de soumission - Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si la pièce jointe 2 de la partie 1 de la demande de soumission - Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

1.4 Présentation de soumissions par voie électronique

- a) Les soumissions doivent être présentées au ministère de la Défense nationale (MDN) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissions doivent être reçues par voie électronique, conformément à ce qui est indiqué au paragraphe b).
- b) **Soumissions transmises par voie électronique : Le système de messagerie électronique ou les pare-feu du MDN peuvent refuser les courriels individuels excédant cinq (5) mégaoctets ou comprenant des éléments comme des macros ou des hyperliens intégrés, et ce, sans qu'un avis soit envoyé au soumissionnaire ou à l'autorité contractante.** Les soumissions plus volumineuses peuvent être envoyées en plusieurs courriels. L'autorité contractante accusera

réception des documents. Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Le soumissionnaire ne doit pas supposer que tous ses documents ont été reçus, sauf si l'autorité contractante accuse réception de chaque document. Afin de réduire au minimum les risques de problèmes techniques, le soumissionnaire doit prévoir suffisamment de temps avant la date et l'heure de clôture pour l'accusé de réception de ses documents. Les documents techniques et financiers reçus après la date et l'heure de clôture seront rejetés.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

1.4.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations
Section IV : Renseignements supplémentaires

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Les soumissionnaires peuvent utiliser la pièce jointe 1 à la partie 1 pour indiquer leurs prix. Si les soumissionnaires choisissent d'utiliser la pièce jointe 1 à la partie 1 pour indiquer leurs prix, les soumissionnaires doivent inclure la pièce jointe 1 à la partie 1 dans leur offre financière

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) à Montréal (QC) et Edmonton (AB) Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens.

Établissement des prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour tous les articles identifiés dans la demande de soumissions. Cependant, les soumissionnaires doivent proposer un prix pour tous les articles avec le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) identique pour que leur soumission soit évaluée. De plus, ils peuvent retirer un ou plusieurs articles de leur soumission après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés au para 1.5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

Les soumissionnaires doivent présenter les renseignements supplémentaires exigés au para **2.5.3**.

1.4.2 Disponibilité des dessins

Les dessins sont disponibles sur demande. Les soumissionnaires doivent envoyer leurs demandes de dessins par courriel : MDN, à l'attention de l'autorité contractante; Courriel : Deborah.Moldowan@forces.gc.ca, en indiquant le numéro de dossier W8486-196047/A de la demande de soumissions. Les soumissionnaires sont tenus de demander les dessins assez tôt pour avoir la certitude de les recevoir (par la poste) avant la clôture des soumissions. Les dessins correspondant à tous les articles invoqués dans la présente demande de propositions seront transmis aux soumissionnaires intéressés sous forme de dossier de données techniques (TDP) sous une couverture distincte.

Il convient de noter que les dessins ont été, par inadvertance, désignés comme étant exclusifs à l'entrepreneur qui les a produits. La Couronne a reçu une correspondance officielle de l'entrepreneur indiquant que ces dessins ont été mal désignés et que la Couronne dispose de droits d'utilisation illimités sur ces dessins, conformément aux marchés en vertu desquels lesdits dessins ont été produits.

Afin de recevoir un dossier de données techniques, le soumissionnaire proposé doit envoyer une copie signée de l'annexe « B » à l'autorité contractante figurant à la page 1 de la présente demande de propositions. Cette copie doit être dûment signée par un représentant principal de l'entreprise. Aucun dossier de données techniques ne sera remis à un quelconque soumissionnaire sans la réception, au préalable, d'une entente de non-divulgaration. Les soumissionnaires sont informés que l'entrepreneur qui a produit les dessins recevra une copie de chaque entente de non-divulgaration signée. Cet entrepreneur sera également averti lorsque chaque copie du dossier de données techniques sera retournée à la Couronne.

1.5 Attestations et renseignements supplémentaires

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

1.5.1 Attestation exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

1.5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration

d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

1.5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

1.6 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

1.7 Procédures d'évaluation

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions incluant les critères d'évaluation technique et financier mentionnés ci-dessous.

1.7.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

1.7.1.1 Critères techniques obligatoires

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA) à Montreal (QC) et Edmonton (AB) Incoterms 2010, y compris les droits de douane et taxes d'accise, et excluant les taxes applicables.

1.7.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. Il sera recommandé d'attribuer le contrat à la soumission dont le prix évalué par numéro nomenclature OTAN est le plus bas.

1.8 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province

ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

1.9 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.10 Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement

Si vous avez des questions ou des problèmes concernant la demande de soumissions, vous pouvez les soulever auprès du ministère ou auprès du Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement. Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) a été mis sur pied par le gouvernement du Canada de manière à offrir aux fournisseurs un moyen indépendant de déposer des plaintes liées à l'attribution de contrats de moins de 25 000 \$ pour des biens et de moins de 100 000 \$ pour des services. Vous pouvez soulever des questions ou des préoccupations concernant une demande de soumissions ou l'attribution du contrat subséquent auprès du BOA par téléphone, au 1-800-734-5169, ou par courriel, à l'adresse boa.opo@boa.opo.gc.ca. Vous pouvez également obtenir de plus amples renseignements sur les services qu'offre le BOA en consultant son site Web, à l'adresse www.opo-boa.gc.ca. En outre, le BOA offre un mode de règlement extrajudiciaire des différends en vue de résoudre tout conflit entre les parties en ce qui a trait à l'interprétation ou à l'application d'une modalité du contrat subséquent.

PARTIE 2 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

2.1 Exigences relatives à la sécurité

2.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A » - Besoin.

2.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.3.1 Conditions générales

[2029](#) (2016-04-04) Conditions générales - biens ou services (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante, avec les modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

« Canada », « Couronne », « État » « Sa Majesté » et « gouvernement » signifient Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne qui agit au nom du ministre ou, le cas échéant, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions, et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

2.4 Durée du contrat

2.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard les 120 jours civils après l'attribution du contrat.

2.5 Responsables

2.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Deborah Moldowan
Titre : Agent d'acquisitions, DOT 6-3-2-3
Ministère de la Défense nationale
Sous-ministre adjoint (matériel)
Directeur général de la gestion du programme d'équipement terrestre
Adresse: 101 Promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Telephone: 819-939-0832
E-mail address: Deborah.Moldowan@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

2.5.2 Responsable technique

NOTE AU SOUMISSIONNAIRE : à remplir au moment de l'attribution du contrat

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Ministère de la Défense nationale

Sous-ministre adjoint (matériel)

Direction générale de la gestion du programme d'équipement terrestre

Adresse: 101 Promenade Colonel By

Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Téléphone: ____ ____ _____

Courriel: _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

2.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Demandes de renseignements généraux

Nom: _____

Titre _____

Téléphone _____

Courriel: _____

Suivi de la livraison

Nom: _____

Titre _____

Téléphone _____

Courriel: _____

2.6 Paiement

2.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé[s] dans l'annexe « A », selon un montant total de _____ \$ [insérer le montant au moment de l'attribution du contrat]. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour les changements, modifications ou interprétations des travaux, sauf si ces changements, modifications ou interprétations ont été au préalable approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'avoir été intégrés aux travaux.

2.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

2.6.3 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;
- b. Échange de données informatisées (EDI) ;

2.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- (a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au destinataire pour attestation et paiement.
- (b) Une copie (1) électronique doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- (c) Une copie (1) électronique doit être envoyée au responsable technique identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

2.8 Attestations et renseignements supplémentaires

2.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat, et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

2.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

2.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) [2029](#) (2016-04-04) Conditions générales - biens ou services (faible valeur);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*insérer la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « telle que modifiée le _____ » et insérer la ou les dates de la ou des clarifications ou modifications à la soumission.*)

2.11 Clauses du *Guide des CCUA*

[B7500C](#) (2006-06-16) Marchandises excédentaires

2.12 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense

2.13 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances

2.14 Emballage

L'entrepreneur doit préparer l'(les)article(s) numéro(s) 1 par 7 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer l'(les)article(s) numéro(s) 1 par 7 à raison de 1 unité par paquet.

2.15 Clause du *Guide des CCUAs*

Clause du *Guide des CCUA* [D2000C](#) (2007-11-30) Marquage

Clause du *Guide des CCUA* [D2001C](#) (2007-11-30) Etiquetage

Clause du *Guide des CCUA* [D2025C](#) (2017-08-17) Matériaux d'emballage en bois

Clause du *Guide des CCUA* [D6010C](#) (2007-11-30) Palettisation

2.16 Assurance de qualité

Clause du *Guide des CCUA* [D5545C](#) (2010-08-16), ISO 9001:2008 – Systèmes de Management qualité-exigences (CAQ C)

2.17 Instructions d'expédition

Les biens doivent être expédiés et livrés à la destination indiquée dans le contrat, à savoir :

1. Selon les Incoterms 2010 rendus droits acquittés (RDA) Montréal (QC) et Edmonton (AB).
2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser les envois lorsqu'aucun rendez-vous n'a été fixé.
 - a. 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, parc Lancaster
Edmonton (Alberta)
Téléphone : 780-973-4011, poste 4524
 - b. 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal
Montréal (Québec)
Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais)
514-252-2777 poste 2363, 4673 ou 4282

2.18 Services de règlement des différends

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux proposera, à la demande de l'une ou l'autre des parties, un processus de règlement extrajudiciaire de règlement des différends entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application d'une modalité du présent contrat. Les parties peuvent consentir à participer au processus extrajudiciaire de règlement des différends proposé et à en assumer les coûts. Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169, ou par courriel, à l'adresse boa.opo@boa.opo.gc.ca.

2.19 Administration des contrats

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux examinera une plainte déposée par l'entrepreneur concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.1(1) de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et les articles 15 et 16 du Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement ont été respectées, et si l'interprétation et l'application des modalités ainsi que de la portée du contrat ne sont pas contestées. Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169, ou par courriel, à l'adresse boa.opo@boa.opo.gc.ca.

ANNEXE « A » – BESOIN

Article	Description	Unité de dotation	Quantité ferme	Adresse de destination	Adresse de facturation	Code assurance qualité (CAQ)	Marchandises contrôlées (ATTC ou ITAR)	Prix unitaire ferme	Price prolongé	Prix total taxes incluses
1	NNO: 5995-20-003-5754 CABLE ELECTRIQUE EQUIPE,USAGE SPECIAL NR 9780813-1 NCAGE: 35907 ou ÉQUIVALENT	EA	10	Ministère de la défense nationale 25 DAFC Montréal 6363 rue Notre Dame Est. Montréal, QC H1N 2E9 Canada	Ministère de la défense nationale 25 DAFC/magasin C.P. 4000 succ K Montréal, QC H1N 3R9 Canada Attn: Comptes payables	C	NON	Sera inséré à l'attribution du contrat	Sera inséré à l'attribution du contrat	Sera inséré à l'attribution du contrat
2	NNO: 5995-20-003-5754 ELECTRIQUE EQUIPE,USAGE SPECIAL NR 9780813-1 NCAGE: 35907CABLE ou ÉQUIVALENT	EA	10	Ministère de la défense nationale 7 DAFC Edmonton 195 Avenue & 82 rue Edmonton (Alberta) T5J 4J5 Canada	Ministère de la défense nationale 7 DAFC Edmonton P.O. Box 10500 Edmonton (Alberta) T5J 4J5 Canada Attn: Comptes payables	C	NON	Sera inséré à l'attribution du contrat	Sera inséré à l'attribution du contrat	Sera inséré à l'attribution du contrat
3	NNO: 6150-01-477-4344 CABLE ELECTRIQUE EQUIPE,USAGE SPECIAL NR 96-23708 NCAGE 0FNW8 ou ÉQUIVALENT	EA	15	Ministère de la défense nationale 25 DAFC Montréal 6363 rue Notre Dame Est. Montréal, QC H1N 2E9 Canada	Ministère de la défense nationale 25 DAFC/magasin C.P. 4000 succ K Montréal, QC H1N 3R9 Canada Attn: Comptes payables	C	NON	Sera inséré à l'attribution du contrat	Sera inséré à l'attribution du contrat	Sera inséré à l'attribution du contrat
4	NNO: 6150-01-477-4344 CABLE ELECTRIQUE EQUIPE,USAGE SPECIAL NR 96-23708 NCAGE 0FNW8 ou ÉQUIVALENT	EA	15	Ministère de la défense nationale 7 DAFC Edmonton 195 Avenue & 82 rue Edmonton (Alberta) T5J 4J5 Canada	Ministère de la défense nationale 7 DAFC Edmonton P.O. Box 10500 Edmonton (Alberta) T5J 4J5 Canada Attn: Comptes payables	C	NON	Sera inséré à l'attribution du contrat	Sera inséré à l'attribution du contrat	Sera inséré à l'attribution du contrat

Article	Description	Unité de dotation	Quantité ferme	Adresse de destination	Adresse de facturation	Code assurance qualité (CAQ)	Marchandises contrôllées (ATTC ou ITAR)	Prix unitaire ferme :	Price prolongé	Prix total taxes incluses
5	NNO: 5315-00-559-5490 GOUPILLE ELASTIQUE NR MS51987-400 NCAGE 96906 ou ÉQUIVALENT	EA	20	Ministère de la défense nationale 25 DAFC Montréal 6363 rue Notre Dame Est. Montréal, QC H1N 2E9 Canada	Ministère de la défense nationale 25 DAFC/magasin C.P. 4000 succ K Montréal, QC H1N 3R9 Canada Attn: Comptes payables	C	NON	Sera inséré à l'attribution du contrat	Sera inséré à l'attribution du contrat	Sera inséré à l'attribution du contrat
6	NNO: 5315-00-559-5490 GOUPILLE ELASTIQUE NR MS51987-400 NCAGE 96906 ou ÉQUIVALENT	EA	20	Ministère de la défense nationale 7 DAFC Edmonton 195 Avenue & 82 rue Edmonton (Alberta) T5J 4J5 Canada	Ministère de la défense nationale 7 DAFC Edmonton P.O. Box 10500 Edmonton (Alberta) T5J 4J5 Canada Attn: Comptes payables	C	NON	Sera inséré à l'attribution du contrat	Sera inséré à l'attribution du contrat	Sera inséré à l'attribution du contrat
7	NNO: 6210-00-935-6919 VOYANT LUMINEUX, TABLEAU NR 322-0099 NCAGE 44940 PAS DE SUBSTITUT	EA	20	Ministère de la défense nationale 7 DAFC Edmonton 195 Avenue & 82 rue Edmonton (Alberta) T5J 4J5 Canada	Ministère de la défense nationale 7 DAFC Edmonton P.O. Box 10500 Edmonton (Alberta) T5J 4J5 Canada Attn: Comptes payables	C	NON	Sera inséré à l'attribution du contrat	Sera inséré à l'attribution du contrat	Sera inséré à l'attribution du contrat

PIÈCE JOINTE 1 de la PARTIE 1 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS – OFFRE FINANCIÈRE

Article	Description	Unité de dotation	Quantité ferme	Adresse de destination	Prix unitaire ferme RDA, taxes applicable en sus	Taxes (si applicable)	Date de livraison offerte
1	<p>NNO: 5995-20-003-5754 CABLE ELECTRIQUE EQUIPE,USAGE SPECIAL N/R 9480813-1, NCAGE: 35907 MFG: DIRECTOR GENERAL LAND EQUIPMENT PROGRAM MANAGEMENT ou ÉQUIVALENT Si équivalent offert, préciser: N/R offert:</p> <p>Nom du manufacturier:</p>	EA	10	<p>Ministère de la défense nationale 25 DAFC Montréal 6363 rue Notre Dame Est. Montréal, QC H1N 2E9 Canada</p>			
2	<p>NNO: 5995-20-003-5754 CABLE ELECTRIQUE EQUIPE,USAGE SPECIAL N/R 9480813-1, NCAGE: 35907 MFG: DIRECTOR GENERAL LAND EQUIPMENT PROGRAM MANAGEMENT ou ÉQUIVALENT Si équivalent offert, préciser: N/R offert:</p> <p>Nom du manufacturier:</p>	EA	10	<p>Ministère de la défense nationale 7 DAFC Edmonton 195 Avenue & 82 rue Edmonton (Alberta) T5J 4J5 Canada</p>			

Article	Description	Unité de dotation	Quantité ferme	Adresse de destination	Prix unitaire ferme RDA, taxes applicable en sus	Taxes (si applicable)	Date de livraison offerte
3	<p>NNO: 6150-01-477-4344 CABLE ELECTRIQUE EQUIPE,USAGE SPECIAL N/R 96-23708 NCAGE 0FNW8 MFG: L-3 COMMUNICATIONS WESTWOOD CORPORATION DBA MC II ELECTRIC DIVISION Acceptable MPNs N/R 96-23708, NCAGE 27456 MFG: DCX-CHOL ENTERPRISES, INC. DBA TELETRONIC DIVISION OF DCX-CHOL ENTERPRISE DIV TELETRONICS N/R 96-23708, NCAGE 30554 MFG: DEPARTMENT OF DEFENSE PROJECT MANAGER-MOBILE ELECTRIC POWER ou ÉQUIVALENT Si équivalent offert, préciser: N/R offert: _____ Nom du manufacturier:</p>	EA	15	<p>Ministère de la défense nationale 25 DAFC Montréal 6363 rue Notre Dame Est. Montréal, QC H1N 2E9 Canada</p>			
4	<p>NNO: 6150-01-477-4344 CABLE ELECTRIQUE EQUIPE,USAGE SPECIAL N/R 96-23708 NCAGE 0FNW8 MFG: L-3 COMMUNICATIONS WESTWOOD CORPORATION DBA MC II ELECTRIC DIVISION Acceptable MPNs N/R 96-23708, NCAGE 27456 MFG: DCX-CHOL ENTERPRISES, INC. DBA TELETRONIC DIVISION OF DCX-CHOL ENTERPRISE DIV TELETRONICS N/R 96-23708, NCAGE 30554 MFG: DEPARTMENT OF DEFENSE PROJECT MANAGER-MOBILE ELECTRIC POWER ou ÉQUIVALENT Si équivalent offert, préciser: N/R offert: _____ Nom du manufacturier:</p>	EA	15	<p>Ministère de la défense nationale 7 DAFC Edmonton 195 Avenue & 82 rue Edmonton (Alberta) T5J 4J5 Canada</p>			

Article	Description	Unité de dotation	Quantité ferme	Adresse de destination	Prix unitaire ferme RDA, taxes applicable en sus	Taxes (si applicable)	Date de livraison offerte
5	<p>NNO: 5315-00-559-5490 GOUPILLE ELASTIQUE N/R MS51987-400, NCAGE 96906 MFG: MILITARY STANDARDS PROMULGATED BY MILITARY DEPARTMENTS UNDER AUTHORITY OF DEFENSE STANDARDIZATION MANUAL 4120 3-M ou ÉQUIVALENT Si équivalent offert, préciser: N/R offert:</p> <p>Nom du manufacturier:</p>	EA	20	<p>Ministère de la défense nationale 25 DAFC Montréal 6363 rue Notre Dame Est. Montréal, QC H1N 2E9 Canada</p>			
6	<p>NNO: 5315-00-559-5490 GOUPILLE ELASTIQUE N/R MS51987-400, NCAGE 96906 MFG: MILITARY STANDARDS PROMULGATED BY MILITARY DEPARTMENTS UNDER AUTHORITY OF DEFENSE STANDARDIZATION MANUAL 4120 3-M ou ÉQUIVALENT Si équivalent offert, préciser: N/R offert:</p> <p>Nom du manufacturier:</p>	EA	20	<p>Ministère de la défense nationale 7 DAFC Edmonton 195 Avenue & 82 rue Edmonton (Alberta) T5J 4J5 Canada</p>			
7	<p>NNO: 6210-00-935-6919 VOYANT LUMINEUX, TABLEAU N/R 322-0099, NCAGE 44940 MFG: CUMMINS POWER GENERATION INC Acceptable MPNs NR 47-0901-2900-201, NCAGE 83330 MFG: DIALIGHT CORPORATION PAS DE SUBSTITUT</p>	EA	20	<p>Ministère de la défense nationale 7 DAFC Edmonton 195 Avenue & 82 rue Edmonton (Alberta) T5J 4J5 Canada</p>			

PIÈCE JOINTE 2 de la PARTIE 1 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;

ANNEXE « B » - ACCORD DE NON-DIVULGATION

Le soumissionnaire atteste par la présente que ce dossier de données techniques contient des données commerciales confidentielles. Les soumissionnaires intéressés doivent retourner l'attestation suivante dûment signée et numérisée par courriel à la personne-ressource indiquée à la première page de la présente demande de propositions.

Par la présente, le soumissionnaire proposé accepte :

- a. de préserver la confidentialité de ce dossier de données techniques;
- b. le fait que les renseignements contenus dans ce dossier ne seront ni copiés, ni divulgués, ni transmis à une autre partie sans le consentement préalable du gouvernement du Canada;
- c. de ne pas utiliser les données techniques, sauf dans la mesure nécessaire pour exécuter les travaux pour le gouvernement du Canada;
- d. de s'assurer qu'aucun sous-traitant potentiel ne bénéficie des mêmes conditions;
- e. de retourner le dossier de données techniques à l'autorité contractante avant la clôture de l'appel d'offres pour cette demande de soumissions si aucune offre n'est proposée;
- f. de retourner le dossier de données techniques dans les cinq (5) jours à compter de la date à laquelle l'autorité contractante a formulé la demande.

Attestation par un haut fonctionnaire :

Nom : _____

Titre : _____

Société : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse de courriel : _____

Signature et titre de poste : _____

Date : _____